
La politique migratoire française à un tournant

Martine Durand et Georges Lemaître

56

Non classifié

DELSA/ELSA/WD/SEM(2007)11



Organisation de Coopération et de Développement Economiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

04-Sep-2007

Français - Or. Français

**DIRECTION DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES
COMITE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES**

**DELSA/ELSA/WD/SEM(2007)11
Non classifié**

**DOCUMENT DE TRAVAIL DE L'OCDE : QUESTIONS SOCIALES, EMPLOI ET MIGRATION N° 56
LA POLITIQUE MIGRATOIRE FRANÇAISE À UN TOURNANT**

Martine Durand et Georges Lemaître

JEL Classification: J23, J61, F22, O15

JT03231378

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

Français - Or. Français

DIRECTION DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

www.oecd.org/els-fr

**DOCUMENTS DE TRAVAIL DE L'OCDE :
QUESTIONS SOCIALES, EMPLOI ET MIGRATION**

www.oecd.org/els/documentsdetravail

Le but de cette série de documents est de fournir à un plus grand nombre de lecteurs des études sur les politiques sociales, la migration et du marché du travail destinées à l'origine à un usage interne à l'OCDE. En général, ces études ont un caractère collectif, et seuls les auteurs principaux sont cités nommément. Les documents ne sont généralement disponibles que dans leur langue d'origine – anglais ou français – avec un résumé dans l'autre langue.

Les commentaires sont les bienvenus, et sont à envoyer à la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France. Des exemplaires supplémentaires, en nombre limité, sont disponibles sur demande.

Les opinions exprimées et les arguments employés dans ce document sont la responsabilité des auteurs, et ne représentent pas nécessairement ceux de l'OCDE.

Les demandes de reproduction ou de traduction totales ou partielles doivent être adressées à :

**M. le Chef du Service des Publications
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 Paris, Cedex 16
France**

Copyright OCDE 2007

REMERCIEMENTS

Martine Durand est Directrice adjointe à la Direction de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales (Martine.Durand@oecd.org) et Georges Lemaître est Economiste senior à la Division des Economies non membres et des Migrations internationales (Georges.Lemaitre@oecd.org).

Ce texte a fait l'objet d'une parution en 2006 dans *Economie internationale* 108 (p. 115-137). Les auteurs remercient Jean-Pierre Garson, Cécile Thoreau et Sylviane Yvron pour leurs commentaires et leur aide dans la préparation de ce document.

RÉSUMÉ

1. La politique migratoire française se trouve à un tournant. Face à l'émergence d'un marché du travail mondial pour les personnes hautement qualifiées et de pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs de l'économie, la France doit s'orienter vers une plus grande diversification de ses flux migratoires, à la fois quant aux catégories d'entrées, aux régions d'origine et au type de migration, tout en continuant de lutter contre l'immigration irrégulière et l'emploi illégal d'étrangers. Cela demandera un savant dosage entre des entrées de migrants sélectionnés et non sélectionnés, de migrants temporaires et permanents et de migrants hautement et faiblement qualifiés et, d'une façon plus générale, entre ouverture et contrôle. Pour réussir, la France devra coopérer activement et efficacement à la fois avec ses partenaires européens et les pays d'origine. Mais si la France veut rester une terre d'accueil, elle devra aussi impérativement mieux intégrer les immigrés et leurs enfants.

ABSTRACT

2. French migration policy is at a crossroads. In the face of an emerging global labour market for highly qualified persons and of labour shortages in certain economic sectors, France must aim for a greater diversification of its migration flows, with respect to entry categories, regions of origin and type of migration, at the same time as it continues to combat irregular migration and the illegal employment of foreign nationals. This will require getting the right mix of selected and non-selected migrants, of temporary and permanent migrants, of high-skilled and low-skilled, and more generally of openness and control. To succeed, France must co-operate actively and effectively with both its European partners and countries of origin. But if France is to remain a land of welcome, it must also necessarily better integrate immigrants and their offspring.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	3
RÉSUMÉ	4
ABSTRACT	5
INTRODUCTION	7
I. La France reste une terre d'accueil.....	7
Des flux permanents en forte croissance depuis 1990, avec des caractéristiques spécifiques.....	8
La France, principal pays de destination des demandeurs d'asile... ..	13
... et des étudiants étrangers... ..	13
... mais qui a peu recours à la migration temporaire de travail	13
2. De nouveaux défis pour la politique migratoire française.....	14
Maintenir la place de la France dans la compétition mondiale pour attirer « les talents »	14
Difficultés de sélectionner les immigrants pour satisfaire les besoins en main-d'œuvre	15
Limites à l'accroissement de la migration temporaire.....	19
L'ouverture aux nouveaux pays de l'Union européenne	19
Lutter contre l'immigration clandestine	20
3. Un enjeu majeur : l'intégration des immigrants	20
Des difficultés d'intégration croissante	21
Le sort préoccupant de la "deuxième génération"	22
4. La France dans le paysage migratoire européen et international.....	23
La politique migratoire française en Europe.....	23
Développer des partenariats avec les pays d'origine	23
Conclusion.....	24
RÉFÉRENCES	24

LA POLITIQUE MIGRATOIRE FRANÇAISE À UN TOURNANT

Introduction

3. Depuis 1990, on assiste à une rapide progression des flux migratoires dans quasiment tous les pays de l'OCDE, y compris en France. L'effondrement de l'Union soviétique, la chute du Mur de Berlin et l'extension des zones de libre circulation et d'installation des personnes, comme l'Union européenne (UE) à 25, ont ouvert de larges perspectives de mobilité internationale pour un grand nombre de personnes privées de déplacement depuis de nombreuses années. Les années quatre-vingt-dix ont aussi été marquées par des mouvements de personnes fuyant les persécutions, les guerres et les conflits ethniques dans les Balkans et d'autres régions du monde touchées par des changements de frontières et de régimes politiques. L'accroissement des flux, enfin, s'inscrit dans la poursuite du processus de mondialisation des activités économiques et du vieillissement des populations des pays de l'OCDE.

4. Pour la seule année 2005, plus de trois millions de migrants permanents sont arrivés légalement dans les pays de l'OCDE, auxquels il convient d'ajouter environ un million et demi de migrants temporaires.

5. Du fait de ces évolutions, la question des migrations internationales s'est retrouvée au cœur des préoccupations politiques de la plupart des pays de l'OCDE. En effet, tout laisse présager que les flux migratoires continueront de croître dans le futur alors que dans le même temps, les immigrés rencontrent des difficultés croissantes pour s'intégrer sur le marché du travail et dans la société des pays d'accueil.

6. Face à une telle situation, il apparaît de plus en plus nécessaire d'adapter les politiques migratoires pour favoriser une gestion ordonnée des flux et de mettre en place des politiques économiques et sociales efficaces pour une meilleure intégration des immigrés.

7. Comment la France se situe-t-elle dans ce contexte? Comment la politique migratoire française doit-elle évoluer pour, à la fois, attirer en nombre suffisant les étrangers ayant les compétences nécessaires à l'économie française et combattre les migrations irrégulières? La France offre-t-elle des perspectives d'intégration sur le marché du travail tant pour les immigrés arrivés récemment que pour ceux déjà installés ainsi que pour leurs enfants? Quel rôle la France doit-elle jouer dans la définition d'une politique migratoire au sein de l'UE et doit-elle renforcer sa coopération avec les pays d'origine? Tels sont quelques-uns des défis qui se poseront à la France au cours des années à venir.

I. La France reste une terre d'accueil

La France, à l'image des autres anciens pays européens d'immigration comme la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Royaume-Uni, a enregistré des vagues migratoires importantes de travailleurs étrangers, parfois accompagnés des membres de leurs familles, dans les années cinquante et soixante et jusqu'au milieu des années soixante-dix. Le premier choc pétrolier a mis un coup d'arrêt aux politiques actives de recrutement de travailleurs étrangers mais l'immigration n'a pas pour autant cessé, alimentée principalement par le regroupement familial et l'afflux de réfugiés.

Des flux permanents en forte croissance depuis 1990, avec des caractéristiques spécifiques

8. La France figure ainsi toujours parmi les principaux pays d'accueil des migrants à titre permanent (en chiffres absolus) au sein de la zone OCDE. Elle est, avec l'Italie et l'Espagne, le pays qui a connu la croissance la plus soutenue des flux depuis 1995 (Tableau 1). Les migrations régulières vers la France représentent près de 7 % des flux totaux de long terme enregistrés dans les dix principaux pays de destination.

Tableau 1. **Entrées de personnes étrangères dans quelques pays de l'OCDE, 1995-2004**

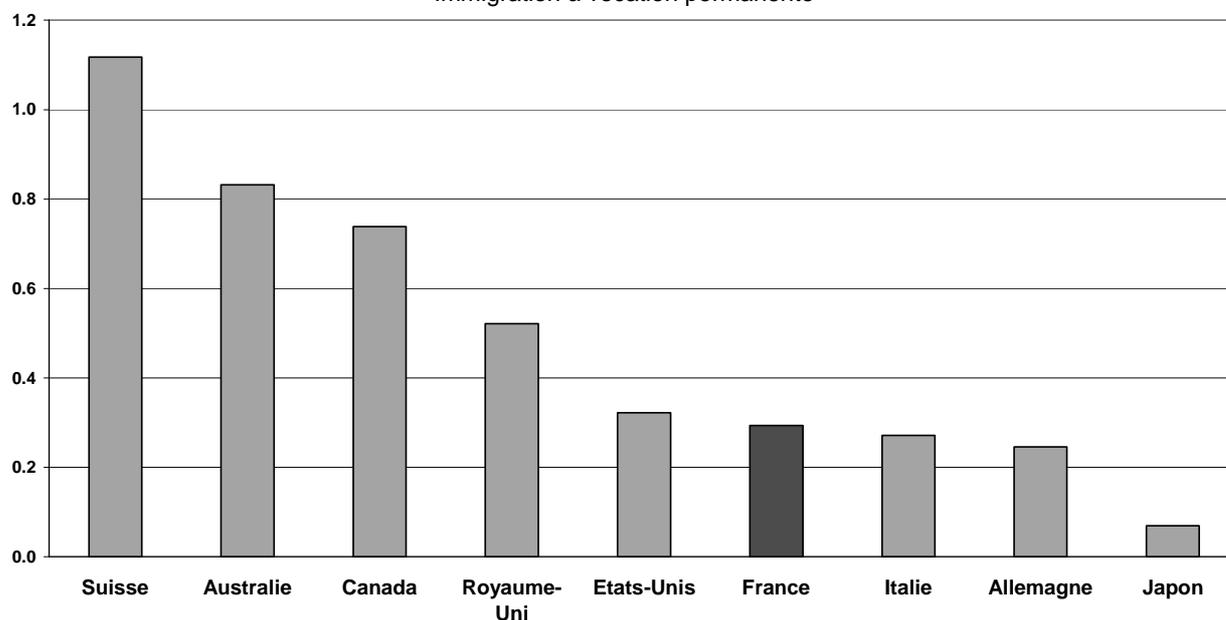
	Immigration à long terme				
	Flux indexés (1995=100)			Milliers	
	1995	2000	2004	2004	%
États-Unis	100	118	131	946	39
Royaume-Uni	100	166	217	312	13
Canada	100	107	111	236	10
Allemagne	100	82	76	202	8
France	100	178	268	177	7
Australie	107	131	172	167	7
Italie	100	245	288	156	6
Japon	100	165	177	88	4
Suisse	100	97	110	83	3
Belgique	100	129	136	72	3
Espagne	100	579	1129		
UE-25 (1998=100)	100	140	176		
Amérique du Nord	100	115	127		

Note : Les flux indexés sont calculés à partir de séries non harmonisées provenant des registres de population ou d'étrangers (Allemagne, Belgique, Espagne, Japon et Suisse), des permis de résidence permanente ou à long terme octroyés (Australie, Canada, États-Unis, France et Italie) et d'une enquête spécifique (IPS) pour le Royaume-Uni. Les données en milliers pour l'année 2004 sont harmonisées.

Source : *Perspectives des migrations internationales*, OCDE, 2006.

9. Cependant, rapportés à la population totale, les flux enregistrés en 2004 sont comparables à ceux observés aux États-Unis, en Italie et en Allemagne, et restent bien en deçà des niveaux relatifs enregistrés en Suisse, en Australie, au Canada et dans une moindre mesure au Royaume-Uni (Graphique 1).

Graphique 1. **Entrées légales d'étrangers en pourcentage de la population totale dans quelques pays de l'OCDE, 2004, données harmonisées**
Immigration à vocation permanente

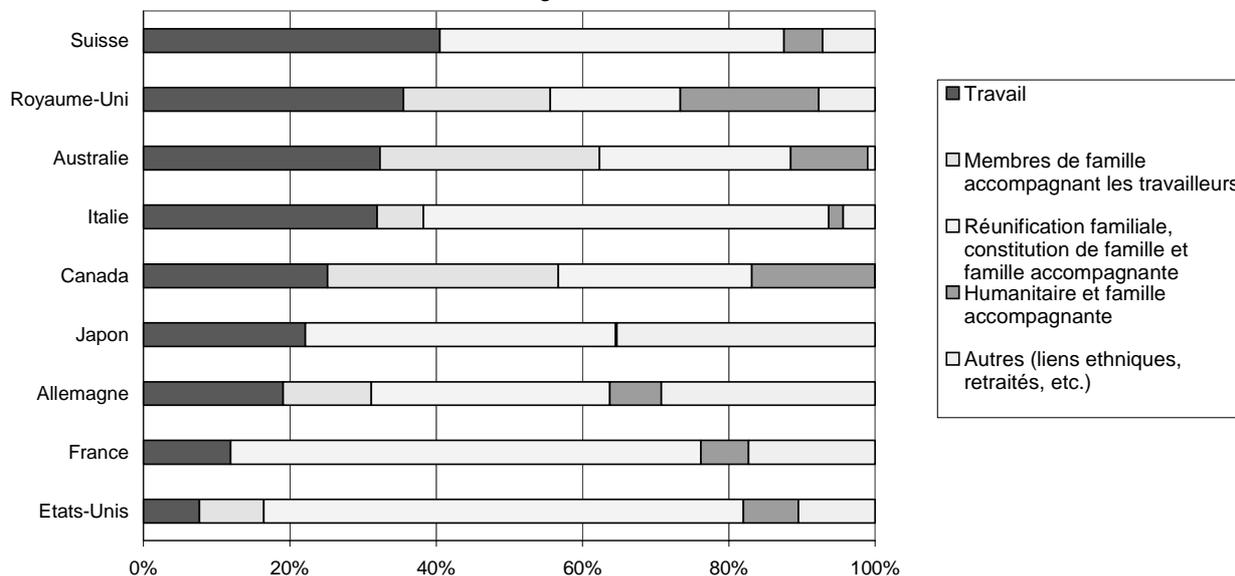


Source: *Perspectives des migrations internationales*, OCDE, 2006. Pour plus de détails sur les sources, se reporter à <http://www.oecd.org/els/migration/pmi2006>.

Prépondérance de la migration familiale aux dépens des migrations à des fins d'emploi....

10. Les migrations familiales sont prépondérantes dans la plupart des pays de l'OCDE mais ce phénomène est particulièrement marqué en France (Graphique 2). Les mouvements migratoires en France concernent principalement les séjours dans le cadre des migrations familiales (regroupement familial, membres de familles de Français ou possédant le statut de réfugié ou d'apatride, adoption et mariage, entrées au titre de la vie privée et familiale, essentiellement des ascendants et collatéraux). Ces entrées au titre des migrations familiales représentent près de 60 % des flux en 2004.

Graphique 2. **Migrations internationales par catégories d'entrées dans quelques pays de l'OCDE, 2004, données harmonisées**
Pourcentage du flux d'entrées total



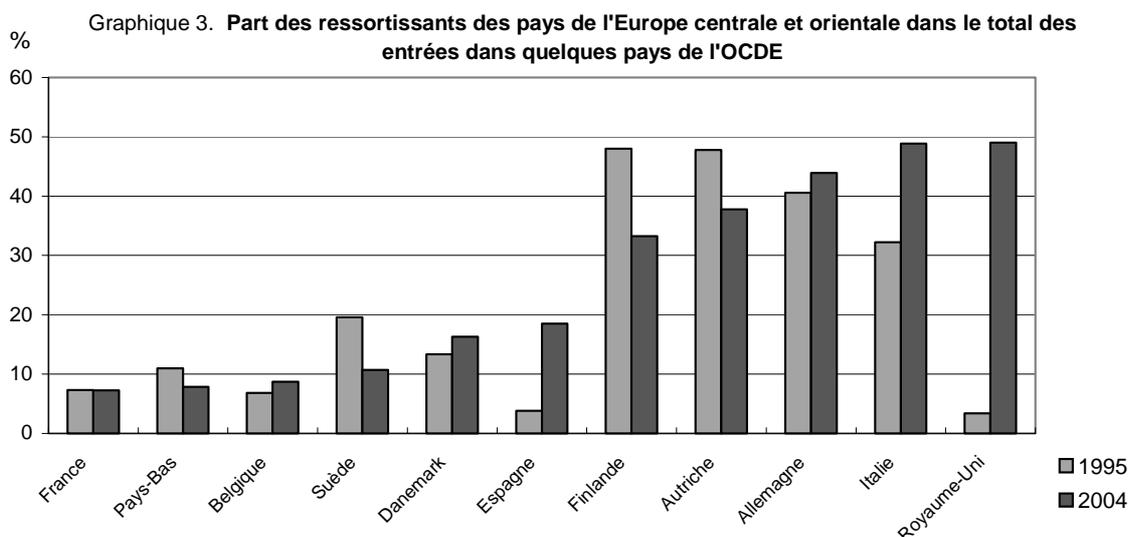
Source : Perspectives des migrations internationales, OCDE, 2006. Pour plus de détails sur les sources, se reporter à <http://www.oecd.org/els/migration/pmi2006>.

11. À l'inverse, la France n'a enregistré que très peu de migrations permanentes à des fins d'emploi. Bien que les employeurs soient libres de déposer des demandes de permis de travail, ces demandes sont soumises à l'opposabilité du marché de l'emploi qui impose aux employeurs de démontrer (généralement à travers des annonces de vacances d'emploi) qu'ils n'ont pas trouvé de candidats résidant en France ou de ressortissants d'un autre pays de l'Union européenne ayant le profil requis et désireux de travailler. En raison du niveau élevé du taux de chômage en France, les demandes sont rarement satisfaites et très peu de migrants permanents admis.

12. Parmi les pays du G7, seuls les États-Unis enregistrent des flux d'entrées de travailleurs immigrés aussi faibles. En revanche, les migrations de travail représentent plus de 40 % des flux de long terme au Portugal, nouveau pays d'immigration, mais aussi en Suisse et au Royaume-Uni qui ont adopté au cours des années récentes une politique migratoire ostensiblement orientée vers les besoins du marché du travail.

... et persistance des courants traditionnels en provenance d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne...

13. Autre caractéristique propre à la France, la géographie des flux migratoires à vocation permanente à destination de la France présente une forte inertie liée à la persistance des courants traditionnels, notamment en provenance d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne. La France, par exemple, n'a quasiment pas été concernée par les grands courants migratoires des années quatre-vingt-dix en provenance d'Europe centrale et orientale (République tchèque, Hongrie, Pologne, Ukraine, Russie) ou des Balkans, à l'inverse des flux très importants enregistrés en Allemagne, en Autriche, en Suisse, et plus récemment au Royaume-Uni, en Irlande et, de manière moins accentuée, en Suède, au Danemark, en Finlande ou dans les pays d'Europe du Sud (Graphique 3). Il en va de même des migrations en provenance de Chine et d'autres pays d'Asie qui ont particulièrement augmenté au Canada, en Australie et aux États-Unis mais également, bien que dans une moindre mesure, en Finlande et aux Pays-Bas.



Note: Les données pour le Royaume-Uni concernent l'année 2005 et présentent la part des nouveaux pays de l'Union Européenne (EU8) dans l'ensemble des permis de travail octroyés. Pour 1995, les données se réfèrent à la part des ressortissants polonais et tchèques dans l'ensemble des permis de travail octroyés. Les données se réfèrent à 1998 pour le Danemark, l'Espagne, l'Autriche et l'Italie.
Source: Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

... avec un niveau de qualification en moyenne moins élevé que dans les autres pays de l'OCDE

14. On ne dispose pas de données détaillées sur les flux migratoires par niveau de qualification mais si l'on se réfère aux personnes nées à l'étranger ayant un niveau d'instruction de l'enseignement supérieur (à partir des données des recensements effectués autour de l'année 2000), la France compte moins d'immigrés qualifiés que la moyenne des autres pays de l'OCDE (Tableau 2).

Tableau 2. Niveau d'instruction de la population de 15 ans et plus née à l'étranger, circa 2000
Pourcentages

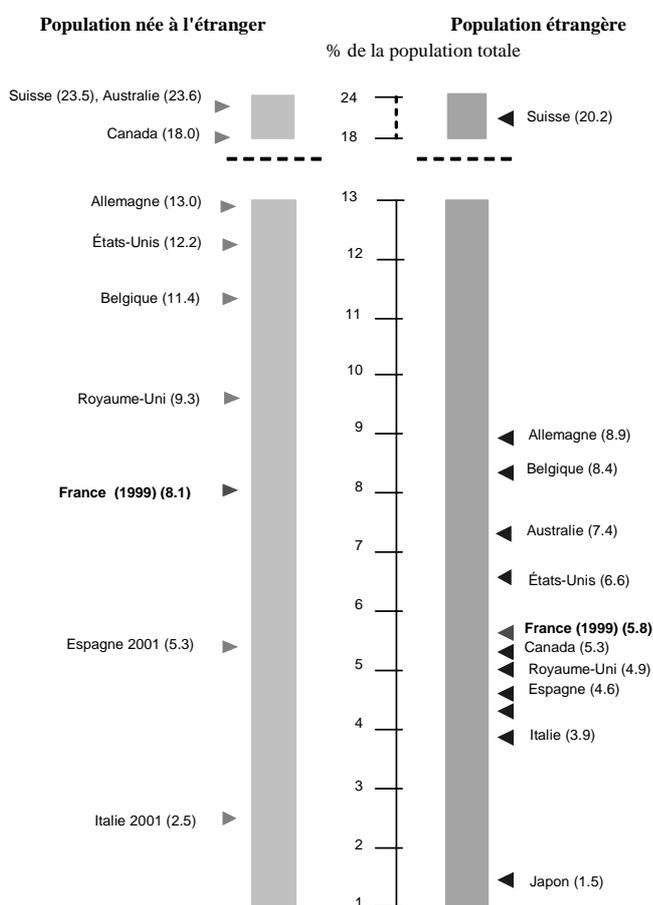
	Ensemble	Au plus		
		premier cycle secondaire	deuxième cycle Secondaire	Tertiaire
Japon	100	26	44	30
Suède	100	30	46	24
Canada	100	30	32	38
Etats-Unis	100	40	34	26
Royaume-Uni	100	41	25	35
Suisse	100	42	35	24
Allemagne	100	43	41	16
Pays-Bas	100	53	29	18
Belgique	100	54	24	22
Italie	100	54	33	12
France	100	55	27	18
Espagne	100	55	23	22

Note: La population de référence pour le Japon est la population étrangère.
Sources: Recensements sauf pour l'Allemagne et les Pays-Bas, pour lesquels les enquêtes emploi nationales ont été utilisées.

Avec une population immigrée représentant environ 8 % de la population totale, la France occupe une position médiane dans l'OCDE.

15. La France compte 8 % d'immigrés dans sa population en 2004-2005 d'après les statistiques de l'INSEE (Enquêtes annuelles de recensement, 2004 et 2005). Ces recensements comptabilisent les personnes résidant en France et nées étrangères à l'étranger¹. La France se situe dans une position médiane au sein de la zone OCDE, comparable à celle de la Norvège, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, tandis que la part des immigrés avoisine ou dépasse 20% au Canada, en Australie, au Luxembourg et en Suisse et se situe en deçà de 5 % dans plusieurs autres pays de l'OCDE (Graphique 4).

Graphique 4. Effectifs d'étrangers et de personnes nées à l'étranger dans quelques pays de l'OCDE, 2004
Pourcentage de la population totale



Source : *Perspectives des migrations internationales*, OCDE, 2006.

¹ Ces données ne sont pas strictement comparables à celles de certains autres pays de l'OCDE qui comptabilisent l'ensemble des résidents nés à l'étranger, quelle que soit leur nationalité à la naissance.

La France, principal pays de destination des demandeurs d'asile...

16. Depuis 2000, dans la plupart des pays de l'OCDE, le nombre de demandeurs d'asile tend à diminuer suite à l'instauration de mesures visant à simplifier et à accélérer les procédures de traitement des demandes et à éviter ainsi l'utilisation abusive du statut de demandeur d'asile. Les niveaux actuels représentent un peu moins de la moitié du pic de 850 000 atteint en 1992. En dépit d'un net ralentissement des flux observé depuis deux ans (-2 % et -14,5 % respectivement en 2004 et 2005, selon les données du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés), la France est, pour la deuxième année consécutive, le premier pays de destination des demandeurs d'asile, avec 50 050 demandes enregistrées en 2005.

... et des étudiants étrangers...

17. Désormais, la France est également un des grands pays d'accueil des étudiants étrangers (Tableau 3). Alors que les flux d'étudiants étrangers en 1995 n'excédaient guère 15 000 entrées, ils atteignent dix ans après un niveau un peu supérieur à 55 000 entrées par an. L'Allemagne, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni accueillent à eux seuls plus de 50 % de tous les étudiants étrangers dans le monde. En moyenne, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, ces étudiants sont d'abord originaires d'Asie (45 %), puis des pays membres de l'OCDE (33 %) et d'Afrique (12 %). Dans le cas de la France, les étudiants en provenance d'Afrique prédominent (47 %), suivis de ceux originaires des autres pays de l'OCDE (21 %) et d'Asie (15 %).

Tableau 3. Effectifs d'étudiants étrangers de l'enseignement supérieur, 1998-2003

	Effectifs indexés (1998 = 100)			Effectifs 2003
	1998	2001	2003	
États-Unis	100	110	136	586 300
Royaume-Uni	100	108	122	255 200
Allemagne	100	116	141	240 600
France	100	100	150	221 600
Australie	100	111	172	188 200
Japon	100	178	242	86 500
Espagne	100	138	185	53 600
Belgique	100	106	116	41 900
Canada	100	..	122	40 000
Italie	100	126	156	36 100

Notes : Belgique: 1999=100. Canada, les données de 2003 se rapportent à 2000.

Y compris, dans quelques pays, les étudiants étrangers résidents.

Source : Base de données de l'OCDE sur l'Éducation.

... mais qui a peu recours à la migration temporaire de travail

18. Le recrutement temporaire d'étrangers est souvent perçu dans les pays de l'OCDE comme un moyen de répondre au caractère saisonnier de certaines activités et à certaines pénuries de main-d'oeuvre, surtout de travailleurs peu qualifiés, sans qu'il soit nécessaire de recruter massivement un nombre important d'immigrants dans des secteurs qui pourraient connaître des changements structurels significatifs. Par ailleurs, il existe des mouvements de personnes qui s'apparentent à des migrations temporaires de travail, comme les mutations de cadres au sein des entreprises multinationales, les stages de formation ou les affectations temporaires à l'étranger, qui relèvent plutôt d'un accroissement des échanges

transfrontaliers, des investissements étrangers et des échanges culturels, que de réponses directes à des pénuries de main-d'œuvre dans les pays d'accueil. Dans plusieurs pays de l'OCDE, par exemple en Australie, aux États-Unis et en Suisse, les entrées de travailleurs temporaires dépassent largement celles des travailleurs admis à titre permanent. Dans le cas de la France, non seulement les effectifs restent limités (essentiellement des saisonniers), mais ils ne dépassent que légèrement le niveau des entrées de travailleurs permanents.

2. De nouveaux défis pour la politique migratoire française

19. La France a une longue tradition de pays d'immigration et ce depuis la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. L'intervention de l'état dans ce domaine est inscrite dans l'Ordonnance du 2 novembre 1945. Ce texte, maintes fois modifié, reste encore la référence de base de la législation sur l'entrée, le séjour et l'accès au marché du travail des étrangers en France. De nombreuses mesures et divers instruments ont été mis en place au fil du temps pour répondre aux différentes situations, qu'il s'agisse du recours à des travailleurs saisonniers, de la régularisation d'immigrés en situation irrégulière, de la lutte contre l'emploi illégal d'étrangers, de l'amélioration de l'accueil et de l'intégration des étrangers ou, plus récemment, de la transposition de directives communautaires dans le droit interne.

20. Aujourd'hui, de nouveaux défis se présentent au niveau international (vieillesse des populations, mondialisation des économies, ouverture à l'est, etc.) et la politique migratoire française se trouve sans doute à un tournant. En principe la France dispose d'importantes réserves de main-d'œuvre disponibles et le vieillissement de sa population ne devrait pas *a priori* engendrer des besoins importants de travailleurs étrangers². Néanmoins, face à l'émergence d'un marché du travail mondial pour les personnes hautement qualifiées et de pénuries de mains-d'œuvre dans certains secteurs, la France doit s'orienter vers une plus grande diversification de ses flux migratoires, à la fois quant aux catégories d'entrées, aux régions d'origine et au type de migration, tout en continuant de lutter contre l'immigration irrégulière et l'emploi illégal d'étrangers.

Maintenir la place de la France dans la compétition mondiale pour attirer « les talents »

21. Selon la nouvelle base de données de l'OCDE qui permet d'offrir une image globale de l'expatriation au cours des dernières décennies, en France, le nombre d'immigrés possédant un niveau d'études supérieures dépasse celui des travailleurs français hautement qualifiés qui se sont expatriés dans d'autres pays membres. Ce solde est bien supérieur à celui de l'Allemagne, de la Suisse et du Royaume-Uni, par exemple. Il est en revanche inférieur à celui des États-Unis, du Canada et de l'Australie. Dans un contexte de compétition mondiale accrue pour attirer les talents étrangers, la France devra chercher à maintenir ou améliorer sa position, sachant que la maîtrise de la langue sera un élément déterminant et que dans ce domaine les pays anglophones ont un avantage incontestable.

22. Pour attirer les professionnels étrangers, la France a prévu des exonérations fiscales pendant cinq ans pour les primes versées aux expatriés étrangers et des déductions fiscales au titre des cotisations de sécurité sociale versées par les expatriés dans leur pays d'origine. Mais beaucoup de pays de l'OCDE qui comme la France ont assoupli leurs politiques migratoires pour faciliter l'admission des travailleurs étrangers qualifiés ont également lancé des programmes de recrutement plus ciblés. La France devra aussi mieux utiliser les compétences des immigrés qui occupent des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés,

2. Pour une analyse sur l'ampleur des pénuries de main d'œuvre dans le futur voir les rapport récents de Centre d'analyse stratégique : Horizons stratégiques No1, juillet 2006 et Rapports et documents No 6, 2007.

ce qui peut décourager certains d'entre eux de rester dans le pays ou d'y venir³. En effet, ils peuvent préférer se rendre dans d'autres pays où leurs qualifications et leurs compétences seront mieux reconnues sur le marché du travail.

Cibler les étudiants étrangers

23. Plusieurs pays de l'OCDE ont également mis en œuvre des mesures visant à attirer les étudiants étrangers, considérés comme des travailleurs qualifiés potentiels ayant déjà développé des liens étroits avec le pays d'accueil. C'est le cas notamment au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande où les procédures d'accès au marché du travail des étudiants au cours de leurs études ont été fortement assouplies et l'accès au marché du travail après l'obtention de leur diplôme largement encouragé. Afin de rester en tête des pays d'accueil des étudiants étrangers, la nouvelle loi française relative à l'immigration et à l'intégration de juillet 2006 s'inscrit dans cette tendance. Elle contient plusieurs dispositions facilitant l'accès au travail salarié des étudiants étrangers. Ces derniers pourront exercer de plein droit une activité salariée dans la limite de 60 % de la durée de travail annuelle. La loi prévoit aussi le changement de statut de certains étudiants dits à haut potentiel. Les étudiants titulaires d'un master et désireux d'acquérir une première expérience professionnelle recevront une autorisation provisoire de six mois non renouvelable qui leur permettra de rechercher et d'occuper un emploi en relation avec leur formation. À l'issue de cette période de six mois, s'ils sont pourvus d'un emploi ou d'une promesse d'embauche, ils bénéficieront d'une carte de séjour temporaire salarié sans se voir opposer la situation de l'emploi.

24. Le recrutement de travailleurs étrangers hautement qualifiés en provenance de pays en voie de développement pose bien entendu le problème des conséquences pour ces pays de la fuite de leurs cerveaux, même si les transferts de fonds des immigrés peuvent en partie compenser les pertes associées à ce type d'émigration. Cette question importante est abordée brièvement ci-après dans le cadre de la coopération internationale.

Difficultés de sélectionner les immigrés pour satisfaire les besoins en main-d'œuvre

25. En tout état de cause, il serait illusoire de penser que les besoins futurs du marché du travail concerneront uniquement les travailleurs hautement qualifiés. La plupart des prévisions portant sur les pénuries de main-d'œuvre indiquent que les secteurs de la construction, de la restauration et les services rendus aux ménages manqueront de main-d'œuvre. Si la France ne peut pas mobiliser plus activement qu'elle ne l'a fait jusqu'alors ses réserves de main-d'œuvre disponibles, notamment parmi les chômeurs, les seniors et les jeunes, elle devra recourir à un plus grand nombre de migrants peu et moyennement qualifiés.

Les autorités n'ont qu'une marge de manœuvre limitée dans la sélection des immigrés

26. Tous les immigrés entrant dans un pays, en France comme ailleurs, ne peuvent pas faire l'objet d'une sélection. Contrairement à ce que l'on croit communément, la sélection des immigrés n'est pas chose facile. En fait, dans tous les pays une part importante de l'immigration ne relève pas entièrement des pouvoirs discrétionnaires des gouvernements. Cela tient à l'existence même des droits de l'homme (le droit des résidents à vivre avec les membres de leur famille, au mariage et à l'adoption). Il existe aussi des accords internationaux comme la Convention de Genève sur les réfugiés ou les traités de libre circulation des personnes. Quel est le degré d'importance de cette inertie des mouvements migratoires ou de leur caractère non discrétionnaire par rapport à l'application de ces accords internationaux ou de ces droits fondamentaux ?

3. Voir par exemple le chapitre intitulé « Faire coïncider formation initiale et emploi : un autre défi pour les immigrés » dans *Perspectives des migrations internationales*, OCDE, juin 2007.

27. Le Tableau 4 répond en partie à cette question pour quelques pays de l'OCDE. Il n'est pas étonnant que dans les pays traditionnels d'installation, comme l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, les migrations à caractère discrétionnaire représentent 60 % de l'ensemble des flux. Cependant, même dans ces pays qui pratiquent une sélection importante des migrants, seulement un cinquième à un quart de ces derniers ont fait l'objet d'une sélection directe. En effet, les travailleurs étrangers admis au titre de l'immigration permanente se voient le plus souvent accorder la possibilité d'être accompagnés des membres de leur famille proche⁴.

4 Même si les pays concernés n'exercent pas un pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne la famille accompagnante, cette forme de migration est considérée comme discrétionnaire car toute augmentation ou diminution du nombre d'entrées de travailleurs entraîne des répercussions immédiates sur le nombre de membres des familles admises.

Tableau 4. Entrées d'immigrants permanents, quelques pays de l'OCDE, 2003
 Pourcentage du flux total d'immigrants

	Non discrétionnaires		Discrétionnaires				
	Nombres	Total (%)	Dont :				
			Conjoints, enfants, fiancés, demandeurs d'asile reconnus, protection	Personnes entrant dans le cadre d'un régime de libre circulation	Travail ou installation	Travail ou installation avec famille accompagnante	Migration familiale (famille non directe)
Australie	147 985	39	25	13	24	48	5
Canada	221 352	28	28	-	24	55	10
États-Unis	705 827	39	39	-	5	12	32
France	173 097	83	61	21	4	4	6
Italie	108 937	74	64	11	15	19	nd
Nouvelle Zélande	47 936	28	18	10	20	49	12
Royaume-Uni	243 709	49	23	25	18	34	2
Suède	41 348	95	73	22	1	1	-
Suisse	82 300	94	31	63	4	4	-

Source : Partie II des *Perspectives des migrations internationales*, OCDE, 2006.

28. Dans tous les autres pays figurant dans le tableau, y compris la France, la plupart des migrations sont non discrétionnaires, c'est-à-dire que les personnes admises, même sous certaines conditions, ont le droit d'entrer et parfois même de s'installer et d'accéder au marché du travail. Plus de 60 % des immigrants entrés légalement en France relèvent de la migration non discrétionnaire. Ceci illustre le fait que jusqu'à présent les migrations à des fins d'emplois ont été très limitées.

29. De tels mouvements constituent déjà une source de main-d'œuvre importante mais qui ne répond pas toujours aux pénuries que connaissent certaines professions. Pour pallier ces besoins précis, il est par conséquent nécessaire d'augmenter le niveau global des entrées, afin d'attirer suffisamment de candidats ayant les compétences requises.

Comment sélectionner les immigrants et dans quelles proportions ?

30. Au cours des derniers mois, le débat a porté en France sur la possibilité d'introduire un système de sélection similaire à ceux en place en Australie ou au Canada. Dans ces pays, les immigrants sont sélectionnés par les autorités nationales en fonction de leurs caractéristiques individuelles, en allouant des points pour les compétences linguistiques, l'expérience professionnelle, le niveau d'instruction, l'âge et en ne retenant que ceux qui totalisent un nombre suffisant de points. Il est important de noter à cet égard que si ce système de sélection de nouveaux immigrants sans offre d'emploi préalable a été assez efficace dans le passé, depuis peu, il montre ses limites, car les employeurs reconnaissent de moins en moins l'expérience professionnelle et les qualifications acquises à l'étranger. C'est pourquoi ces pays accordent maintenant également des points aux immigrants pourvus d'une offre d'emploi et acceptent aussi des candidats déjà présents sur le territoire avec un statut temporaire.

31. Le système de points tel que mis en oeuvre en Australie et au Canada n'est qu'un moyen parmi d'autres de sélectionner parmi les candidats potentiels à l'immigration ceux susceptibles de contribuer à l'économie du pays. La sélection des candidats peut aussi se faire de façon indirecte, selon certains critères souvent définis par les employeurs, que ces derniers doivent satisfaire pour être éligibles. Parmi ces critères peuvent figurer, par exemple, un seuil de salaire ou un niveau de qualification minimaux. C'est l'approche adoptée en Allemagne pour les nouveaux permis de travail introduits en 2005, où un diplôme universitaire est normalement une condition préalable. De même, la carte compétence et talents en France introduite dans la loi de 2006 requiert que l'étranger candidat soit "susceptible de participer ... de façon significative et durable au développement économique ou au rayonnement, notamment intellectuel, scientifique, culturel, humanitaire ou sportif de la France ou du pays dont il a la nationalité."⁵

32. En principe, une politique réellement sélective présuppose que l'on puisse déterminer avec précision le nombre et le profil des immigrants admis chaque année. En pratique cela s'avère extrêmement difficile : admettre trop d'immigrants peut entraîner des difficultés d'insertion sur le marché du travail pour certains; ne pas en admettre suffisamment peut conduire à des tensions dans certains secteurs. En outre, plus les critères de sélection sont précis et détaillés, plus la procédure est rendue coûteuse en termes de ressources humaines et financières et de délais de recrutement. Quelques pays (comme l'Espagne ou les États-Unis) fixent des quotas ou des plafonds numériques. Mais la façon dont ces quotas sont déterminés n'est pas toujours claire. Ils semblent résulter à la fois d'objectifs démographiques, de l'expérience passée et des jugements politiques en ce qui concerne la capacité d'absorption du marché du travail et des réactions de l'opinion publique.

33. Fixer des quotas et des plafonds permet en effet de montrer à l'opinion publique que les mouvements font l'objet d'une gestion active. Mais l'expérience montre qu'il est très difficile d'évaluer les

5. Cependant les critères retenus pour l'appréciation ne sont pas spécifiés dans la loi mais sont censés être déterminés annuellement par la "Commission nationale des compétences et des talents".

besoins du marché du travail. Il est par exemple très difficile d'établir des projections fiables sur les professions déficitaires. Les projections établies par les employeurs sur leurs propres besoins en main-d'œuvre ne reflètent pas toujours la réalité de ces besoins, même à court terme, comme l'expérience de la bulle Internet l'a largement démontré en Allemagne par exemple. De même, dans le cas récent de l'Espagne, l'attribution de quotas à certaines régions et secteurs d'activité à la suite de consultations avec les employeurs et les représentants régionaux s'est révélée largement inférieure aux besoins actuels du marché du travail. En outre, il y a un risque de retard dans les admissions, si le nombre de candidats éligibles est supérieur aux places disponibles. Ce retard peut être générateur de frustrations de la part des demandeurs, rendre le système migratoire moins flexible et être à l'origine de mouvements et de séjours irréguliers. En d'autres termes, un système de quotas n'est crédible et efficace que si les minima fixés sont réalistes et si en parallèle les migrations clandestines et le travail illégal peuvent être raisonnablement maîtrisés.

Limites à l'accroissement de la migration temporaire

34. Certains besoins du marché du travail peuvent être satisfaits par des migrations temporaires comme le montrent quelques expériences réussies dans ce domaine, notamment en Allemagne, en Suisse et au Royaume-Uni. Les conditions de ce succès imposent de limiter le champ d'action à l'exercice d'un travail de nature temporaire ou saisonnier, d'impliquer tous les partenaires, y compris les employeurs, pour le recrutement, ainsi que de prévoir une reconduite éventuelle du contrat au cours des années suivantes. Ce type d'approche peut être pertinent, notamment pour réduire les incitations à l'immigration illégale.

35. Le bâtiment et les travaux publics, à titre d'exemple, est un secteur dont les besoins en main-d'œuvre pourraient être satisfaits par la migration temporaire pour tout ce qui concerne les contrats ou les projets spécifiques. Certains besoins en main-d'œuvre moins qualifiée pourraient aussi être comblés par des formes de migration dont le motif principal n'est pas l'emploi. L'Australie satisfait une grande partie de ses besoins dans les secteurs de la restauration et de l'agriculture par le biais des programmes de vacanciers actifs (*Working Holiday Makers*) et en facilitant l'accès au marché du travail aux étudiants étrangers pour occuper des emplois à temps partiel. Ces deux types de migration limitent les risques de séjour prolongé non autorisé. C'est un outil dont la France pourrait se doter plus largement et qui permettrait de cibler des secteurs connaissant des pénuries bien identifiées.

36. Parce qu'elle est plus facile à faire accepter par une opinion publique réticente, la migration temporaire de travailleurs non qualifiés est préférée à la migration permanente de cette catégorie de travailleurs par la plupart des pays. Néanmoins, il est peu probable que des besoins courants et persistants en main-d'œuvre puissent être satisfaits de façon raisonnable par des entrées et sorties répétées de travailleurs temporaires. Les employeurs préfèrent garder des travailleurs fiables plutôt que de former en permanence de nouveaux arrivants. Par conséquent, il est inévitable qu'une part de la migration de travailleurs peu qualifiés soit de nature permanente.

L'ouverture aux nouveaux pays de l'Union européenne

37. L'expérience de la suppression de la période de transition mise en œuvre à partir du 1^{er} mai 2004 pour les huit nouveaux pays membres de l'UE, par exemple en Irlande et au Royaume-Uni, montre que la France aurait pu ouvrir plus largement son marché du travail à ces nouveaux venus. L'assouplissement des restrictions décidées récemment par la France pour un certain nombre de professions au cours de la deuxième phase de la transition est un pas dans la bonne direction. Cette mesure contribuera à la fois à une diversification des pays d'origine des travailleurs migrants et permettra de satisfaire les besoins du marché du travail grâce à des migrants qui, dans l'ensemble, pourraient retourner chez eux après un séjour temporaire en France.

Lutter contre l'immigration clandestine

38. La persistance des migrations irrégulières constitue un enjeu majeur pour la cohérence des politiques migratoires. Tous les pays de l'OCDE mettent l'accent sur le renforcement des contrôles aux frontières, le recours aux nouvelles technologies pour lutter contre l'utilisation frauduleuse de documents d'identité et l'aggravation des sanctions appliquées envers les trafiquants d'êtres humains et les employeurs qui recrutent des immigrés en situation irrégulière.

39. Comme cela a déjà été mentionné, si le nombre de permis de travail octroyés est insuffisant en période de forte demande, les mouvements irréguliers risquent de s'accroître. Ceci est d'autant plus le cas lorsque les contrôles de l'entrée et du travail irréguliers sont insuffisants. Dans certains pays, où la demande de travailleurs peu qualifiés dépasse de loin l'offre disponible, la population immigrée en situation irrégulière est estimée à plus de 3 % de la population totale. C'est le cas par exemple des États-Unis qui compte environ 12 millions de travailleurs clandestins.

Faut-il avoir recours à des régularisations ?

40. L'expérience des programmes de régularisation semble suggérer que les employeurs, qui le plus souvent proposent des emplois aux candidats potentiels, n'ont pas nécessairement une préférence pour des travailleurs en situation irrégulière. Un programme adéquat de permis de travail assurant une délivrance rapide des permis et en nombre suffisant permettrait de répondre à leurs besoins. En effet, c'est plutôt la possibilité de trouver un emploi dans le pays d'accueil que l'éventualité d'une régularisation qui est l'incitation première d'un migrant clandestin potentiel. La possibilité d'une régularisation, s'il y en a une, intervient seulement lorsque l'immigré a un emploi.

41. Pour un pays de destination, la question de la régularisation devient urgente lorsque les effectifs de migrants en situation irrégulière sont particulièrement importants et visibles, démontrant ainsi que la politique migratoire est en décalage avec les demandes importantes et non satisfaites de main-d'œuvre. Les régularisations à répétition sont alors problématiques car les employeurs et les immigrés savent qu'ils peuvent avoir recours à des embauches ou à des emplois clandestins sans craindre d'être pénalisés. Les régularisations qui ont eu lieu en France ont été limitées à des cas particuliers et elles se distinguent pleinement de celles ayant été décidées ces dernières années en Italie et en Espagne qui ont concerné des effectifs avoisinant 600 000 immigrés dans chacun des deux pays.

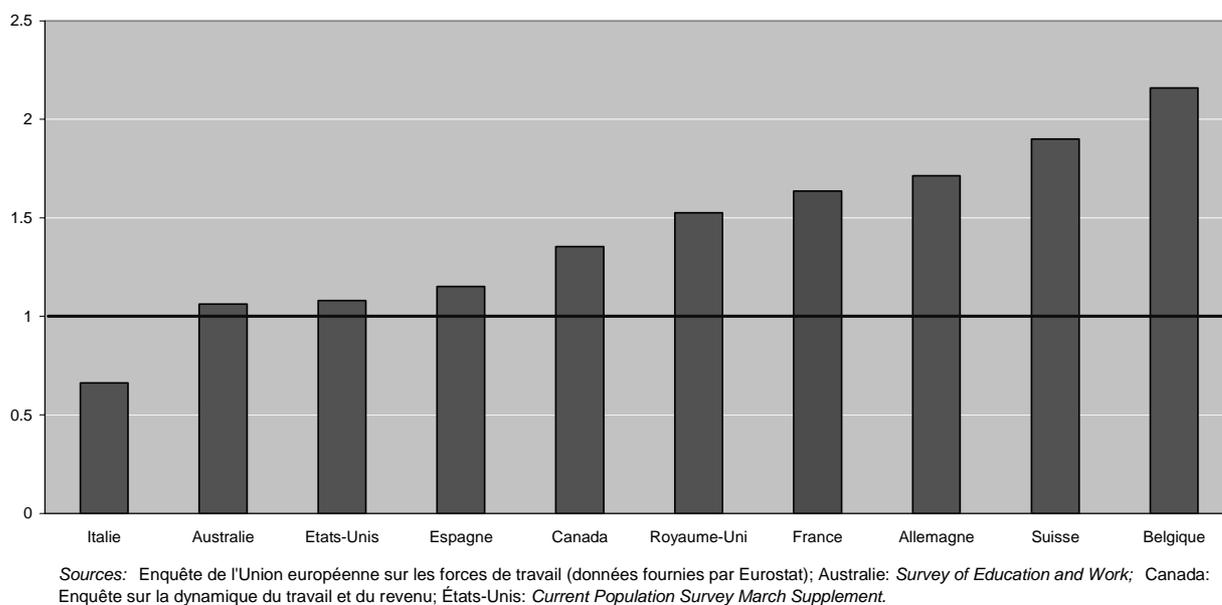
42. En fait, les pays d'immigration plus ancienne maîtrisent mieux les flux et sont plus réticents à mener des opérations de régularisation de grande ampleur, préférant recourir à des régularisations au cas par cas ou à des programmes visant des populations bien ciblées et à effectifs limités (78 000 en France pour les migrations familiales en 1997, 7 000 prévues en 2006, 52 000 en Belgique et 15 000 en Suisse la même année pour des migrations à caractère humanitaire). Si le nombre d'employeurs prêts à embaucher des clandestins est restreint, ce qui semble bien être le cas, l'approche de la France a au moins le mérite de limiter le « pool » des candidats potentiels. Par contre, elle ne s'adresse pas suffisamment aux raisons sous-jacentes à la présence des clandestins, à savoir la possibilité pour certains migrants de trouver un emploi à un salaire largement plus élevé que celui qui prévaut dans leurs pays d'origine.

3. Un enjeu majeur : l'intégration des immigrés

43. Avec la perspective de recourir à l'avenir à un plus grand nombre d'immigrés, l'intégration des nouveaux arrivants et de ceux qui résident déjà sur le territoire ainsi que les membres de leur famille constitue un enjeu majeur pour les politiques migratoire et sociale françaises. Cette préoccupation est particulièrement pressante : alors que les immigrés représentent une part importante et croissante de la population active, non seulement leur taux de chômage se situe à un niveau beaucoup plus élevé que leur

part dans la population active (Graphique 5) mais leurs enfants connaissent également des difficultés d'insertion sur le marché du travail.

Graphique 5. **Proportion de personnes nées à l'étranger dans le chômage total, rapportée à leur part dans la population active**
Moyenne 2003-2004



Des difficultés d'intégration croissante

44. La population des personnes nées à l'étranger avoisine 11 % du total de la population active en France. La participation des hommes immigrés sur le marché du travail reste élevé (environ 77 % en 2004), par rapport à celle des hommes autochtones (75 %). C'est l'inverse pour les femmes, avec une participation des femmes autochtones plus élevée que celle des femmes nées à l'étranger (65 % contre 58 %). Cependant, la différence entre les immigrés et les autochtones réside plutôt dans le risque de chômage. Le taux de chômage des personnes nées à l'étranger est de deux tiers à trois quarts plus élevé que pour celles nées dans le pays. En 2004, il s'établissait à 14.8 % pour la première catégorie contre 8.7 % pour la seconde.

45. De plus, on constate depuis ces dix dernières années, des résultats inquiétants pour les travailleurs immigrés arrivés récemment en France. Actuellement, leur taux d'emploi est parmi les plus faibles d'Europe, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Seule l'Allemagne, parmi les importants pays d'immigration, connaît des taux aussi bas.

46. En général, les moins bons résultats sur le marché du travail constatés pour les immigrés s'expliquent en partie par leur niveau d'instruction moins élevé. Mais ce qui est surprenant en France, c'est que les différences entre les immigrés et les autochtones par rapport aux taux d'emploi et de chômage sont plus importantes pour les personnes possédant une éducation universitaire que pour celles ayant un niveau d'instruction moins élevé. Il semblerait que d'autres compétences (par exemple dans le domaine de la maîtrise de la langue et de la communication) soient indispensables pour que les acquis éducatifs soient valorisés mais surtout que les qualifications et l'expérience professionnelle acquises à l'étranger ne soient pas toujours reconnues par les employeurs.

Le sort préoccupant de la “deuxième génération”

47. Les différents problèmes d'intégration sur le marché du travail résultant d'une connaissance insuffisante de la langue ou d'un manque de reconnaissance des qualifications ne devraient pas, cependant, concerner les secondes générations nées et éduquées en France. Les enfants d'immigrés devraient obtenir de meilleurs résultats dans le système éducatif. Ce n'est pas ce que montrent les résultats de l'enquête PISA⁶ concernant les enfants des immigrés qui de fait ont de moins bonnes performances que ceux des enfants issus de parents nés en France. Toutefois, si l'on tient compte des catégories socioprofessionnelles les différences sont moins importantes et, dans le cas spécifique de la lecture, ne sont pas significatives.

48. Cependant, les résultats des enfants d'immigrés sur le marché du travail ne sont pas aussi favorables que ceux des enfants d'autochtones, à l'exception des enfants issus de mariages mixtes, dont les résultats sont à peu près semblables. Les taux d'emploi des personnes dont les deux parents sont des immigrés et qui possèdent un niveau d'éducation au moins égal à celui du secondaire supérieur, sont largement inférieurs à ceux des enfants des autochtones d'un niveau d'éducation comparable, surtout pour celles de sexe masculin (Tableau 5).

Tableau 5. Différence entre les taux d'emploi des jeunes (20-29 ans) sortis du système scolaire selon le niveau d'instruction et le sexe
Différences en points de pourcentage entre ceux dont les parents sont nés dans le pays de résidence et ceux dont les deux parents sont nés à l'étranger¹

	Bas		Moyen		Haut	
	(Inférieur au niveau secondaire)		(Secondaire supérieur)		(Niveau supérieur)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Allemagne	5	-1	5	4	12	12
Australie	-1	-6	1	-1	2	0
Danemark	5	2	11	14	13	13
États-Unis	-5	-2	1	-3	8	9
France	12	4	14	5	3	5
Norvège	7	3	9	9	15	16
Royaume-Uni	8	..	18	15	7	8
Suède	14	8	11	9	10	9
Suisse	-2	-3	1	-1	2	2

1. Sauf au Royaume-Uni (personnes nées au Royaume-Uni dont les deux parents ont des origines ethniques « non blanches » (*non white-British background*), en Suisse (personnes nées étrangères en Suisse) et en Australie (personnes nées en Australie avec au moins un parent né à l'étranger).

Sources : Danemark, Norvège et Suède : Registre de population (2004); Allemagne : Microcensus (2005); Australie: Recensement (2001); États-Unis : *Current Population Survey March supplement 2005*; France: Étude de l'histoire familiale (1999); Royaume-Uni : Enquête sur les forces de travail (3e trimestre 2005) ; Suisse : Recensement (2000).

49. Si la France doit accueillir plus d'immigrés dans le futur, elle devra impérativement investir dans les politiques sociales et éducatives visant à faciliter l'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail et plus largement dans la société. Au regard de l'expérience dans les autres pays de l'OCDE qui eux aussi rencontrent des difficultés pour intégrer les immigrés, les politiques devraient mettre l'accent sur les cours de langue et inciter les employeurs à adopter des méthodes de recrutement plus ouvertes et plus diverses. L'apprentissage de la langue dès l'école maternelle est préconisé, de même qu'une extension du soutien scolaire dispensé aux enfants issus de l'immigration selon les besoins au cours de leur scolarité ultérieure. Il convient aussi de renforcer des mesures de promotion de l'égalité des chances et de la diversité au sein des entreprises ainsi que la lutte contre la discrimination à l'embauche. Sur ce dernier point, les expériences de “testing” sont nettement plus défavorables en France - où elles ont

6 PISA correspond au sigle du Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves, qui est une évaluation périodique de l'OCDE des acquis des élèves de quinze ans en lecture, mathématiques et sciences.

révélé des situations où les demandes d'emploi provenant des jeunes issus de l'immigration étaient systématiquement écartées - que dans d'autres pays.

4. La France dans le paysage migratoire européen et international

50. La nécessité de renforcer la coopération internationale dans le domaine de la migration et du développement fait partie des principaux enjeux des politiques migratoires dans un contexte de déséquilibres démographiques et de globalisation des économies. La France, comme les autres pays membres de l'OCDE, doit inscrire son action à la fois au niveau multilatéral (notamment au sein de l'Union européenne) et dans le cadre de ses relations bilatérales avec les pays d'émigration.

La politique migratoire française en Europe

51. Le Traité d'Amsterdam, entré en vigueur en mai 1999, souligne la nécessité de mettre en œuvre une politique migratoire commune à l'ensemble des pays de l'UE. Même si les pays de l'UE partagent un certain nombre de préoccupations communes, comme par exemple la volonté de mieux maîtriser les flux migratoires, il importe cependant de souligner que le « paysage migratoire » de l'Union européenne est fortement contrasté et que ce contraste a été accentué avec l'adhésion des dix nouveaux pays membres, ce qui limite le champ de l'harmonisation des politiques migratoires. Un ensemble de directives et de propositions ont été mises en place dans le cadre de l'UE, notamment en ce qui concerne les politiques d'asile, d'intégration des immigrés, de lutte contre l'immigration irrégulière et de coopération avec les pays d'émigration.

52. Dans le futur, la France ainsi que les autres pays de l'UE ne pourront pas faire l'économie de déterminer clairement s'ils veulent aller plus loin sur la voie de l'harmonisation. A cet égard, ils devront répondre aux questions suivantes : à quel niveau administratif les politiques migratoires européennes devront-elles s'appliquer (région, pays ou groupe de pays, Europe entière) ? Quel statut accorder à l'intérieur de l'UE aux immigrés originaires de pays tiers et installés de longue date dans un de ses pays membres ? Doit-on l'aligner totalement sur celui des ressortissants communautaires ? Peut-on harmoniser les politiques sélectives de migrations à des fins d'emploi pour l'ensemble des pays de l'Union européenne ou peut-on accepter une concurrence entre les pays comme celle qui existe actuellement pour la fiscalité des entreprises ?

Développer des partenariats avec les pays d'origine

53. Dans un contexte de déséquilibres démographiques et économiques, la maîtrise des flux ne passe pas seulement par des contrôles aux frontières (même s'ils sont évidemment nécessaires). Le renforcement de cette coopération porte tout d'abord sur la gestion des flux migratoires avec le souci d'associer et de responsabiliser plus largement les pays d'émigration à la lutte contre l'immigration irrégulière. Ce souci est partagé par l'ensemble des pays de l'OCDE, notamment dans le cadre de mesures plus générales visant à assurer la sécurité des territoires. Le partage des responsabilités entre pays d'accueil et pays d'origine, y compris en ce qui concerne les dispositions relatives à la réadmission des immigrés en situation irrégulière interceptés dans les pays d'accueil, conditionne la possibilité de recourir à l'avenir de manière plus importante à l'immigration régulière pour atténuer les conséquences du vieillissement démographique et pallier en partie les pénuries de main-d'œuvre.

54. La coopération dans la gestion des flux est d'autant plus importante que le développement des pays d'origine ne se traduira pas nécessairement à court terme par une réduction de l'incitation à émigrer. Ceux qui veulent partir, au risque parfois de leur vie, n'attendront pas que le développement s'installe dans leur pays. Développement et migration obéissent à des calendriers différents.

55. Il serait bon qu'une partie de l'aide au développement contribue à ce processus de gestion partagée des flux migratoires qui doit faire partie intégrante des formes de codéveloppement, ce qui à plus long terme permettra de réduire les incitations à émigrer dans des conditions irrégulières. Le codéveloppement peut porter sur des domaines comme les transferts de fonds des migrants, les migrations de retour et un meilleur usage du capital humain acquis à l'étranger en vue de promouvoir le développement des pays d'émigration. Il en va de même de l'établissement au niveau international de principes éthiques en matière de recrutement de main-d'œuvre hautement qualifiée, en vue de mieux partager les bénéfices de la mobilité internationale de la main-d'œuvre qualifiée entre les principaux acteurs concernés. La France est plutôt active dans ce domaine, notamment par le biais de l'Agence française de développement, et surtout depuis que l'idée de codéveloppement fait son chemin dans les instances de l'Union européenne, dans l'optique de créer dans un avenir proche un Fonds européen pour le codéveloppement doté de moyens financiers suffisants.

Conclusion

56. La gestion des migrations préoccupe tous les pays membres de l'OCDE qui cherchent à concilier trois éléments clé de leur politique migratoire : attirer les compétences nécessaires à l'économie de leurs pays dans un contexte de vieillissement des populations, combattre les migrations irrégulières et favoriser une meilleure intégration des immigrés.

57. La France n'échappe pas à cette problématique. Elle devra dans les années qui viennent trouver un juste équilibre entre ces trois objectifs. La tâche n'est pas facile. Elle requiert un savant dosage entre des entrées de migrants sélectionnés et non sélectionnés, de migrants temporaires et permanents et de migrants hautement et faiblement qualifiés et, d'une façon plus générale, un dosage entre ouverture et contrôle. Cette tâche sera cependant facilitée si la France coopère activement et efficacement à la fois avec ses partenaires européens et les pays d'origine pour partager la responsabilité de la gestion des flux et renforcer les liens entre migration et développement.

58. Les difficultés croissantes rencontrées par les immigrés pour s'intégrer dans la société française ont parfois donné lieu à des discours politiques ambivalents sur la migration. De tels discours ne peuvent que décourager des migrants potentiels, dont la France a besoin, de venir s'y installer et donner l'impression aux immigrés déjà présents sur le territoire français qu'ils ne sont pas les bienvenus. A cet égard, l'amélioration des conditions d'insertion des immigrés en France ne constitue pas seulement un impératif en terme d'équité sociale mais s'impose également pour des motifs d'efficacité économique, de court et de long terme.

RÉFÉRENCES

- Centre d'analyse stratégique (2006). Mouvements des hommes et des activités, *Horizons stratégiques n° 1*, juillet. La documentation française.
- Centre d'analyse stratégique (2007). *Les métiers en 2015*. Rapports et documents n° 6. La documentation française.
- OCDE (2004). *Tendances des migrations internationales*.
- OCDE (2005). *Migrations, transferts de fonds et développement*.
- OCDE (2006). *Perspectives des migrations internationales*.
- OCDE (2006). *Where Immigrant Students Succeed. A Comparative Review of Performance and Engagement in PISA 2003* (un résumé de cette étude en français est disponible sous le titre Points forts des élèves issus de l'immigration. Une analyse comparative des performances et de l'engagement des élèves dans PISA 2003).
- OCDE (2006). *Regards sur l'éducation*.
- OCDE (2007). *Perspectives des migrations internationales*.
- OCDE (2007). *Jobs for immigrants: Labour Market Integration in Australia, Denmark, Germany and Sweden*, vol. 1.

DOCUMENTS DE TRAVAIL DE L'OCDE : QUESTIONS SOCIALES, EMPLOI ET MIGRATIONS

Les numéros les plus récents sont:

- No. 55 *THE UNIFICATION OF THE SOCIAL INSURANCE CONTRIBUTION COLLECTION SYSTEM IN KOREA* (2007)
Sinchul Jang
- No. 54 *ASSESSING THE IMPACT OF LABOUR MARKET POLICIES ON PRODUCTIVITY: A DIFFERENCE-IN-DIFFERENCES APPROACH* (2007)
Andrea Bassanini and Danielle Venn
- No. 53 *PENSION REFORM IN CHINA: PROGRESS AND PROSPECTS* (2007)
Felix Salditt, Peter Whiteford and Willem Adema
- No. 52 *INTERGENERATIONAL TRANSMISSION OF DISADVANTAGE: MOBILITY OR IMMOBILITY ACROSS GENERATIONS? A REVIEW OF THE EVIDENCE FOR OECD COUNTRIES* (2007)
Anna Christina d'Addio
- No. 51 *WHAT WORKS BEST IN REDUCING CHILD POVERTY: A BENEFIT OR WORK STRATEGY?* (2007)
Peter Whiteford and Willem Adema
- No. 50 *THE LABOUR MARKET INTEGRATION OF IMMIGRANTS IN DENMARK* (2007)
Thomas Liebig
- No. 49 *THE LABOUR MARKET INTEGRATION OF IMMIGRANTS IN AUSTRALIA* (2007)
Thomas Liebig
- No. 48 *THE INTEGRATION OF IMMIGRANTS INTO THE LABOUR MARKET: THE CASE OF SWEDEN* (2007)
Georges Lemaître
- No. 47 *THE LABOUR MARKET INTEGRATION OF IMMIGRANTS IN GERMANY* (2007)
Thomas Liebig
- No. 46 *MINIMUM WAGES, MINIMUM LABOUR COSTS AND THE TAX TREATMENT OF LOW-WAGE EMPLOYMENT* (2007)
Herwig Immervoll
- No. 45 *PUBLICLY PROVIDED SERVICES AND THE DISTRIBUTION OF RESOURCES* (2006)
François Marical, Marco Mira d'Ercole, Maria Vaalavuo and Gerlinde Verbist
- No. 44 *THE TURKISH PENSION SYSTEM: FURTHER REFORMS TO HELP SOLVE THE INFORMALITY PROBLEM* (2006)
Anne-Marie Brook and Edward Whitehouse
- No. 43 *THE ROLE OF DERIVED RIGHTS FOR OLD-AGE INCOME SECURITY OF WOMEN* (2006)
Jongkyun Choi
- No. 42 *ACTIVATION STRATEGIES AND THE PERFORMANCE OF EMPLOYMENT SERVICES IN GERMANY, THE NETHERLANDS AND THE UNITED KINGDOM* (2006)
David Grubb and Peter Tergeist
- No. 41 *IS TRAINING MORE FREQUENT WHEN THE WAGE PREMIUM IS SMALLER? EVIDENCE FROM THE EUROPEAN COMMUNITY HOUSEHOLD PANEL* (2006)
Andrea Bassanini and Giorgio Brunello
- No. 40 *NEUTRAL OR FAIR? ACTUARIAL CONCEPTS AND PENSION-SYSTEM DESIGN* (2006)
Monika Queisser and Edward Whitehouse

Les documents de travail récents sont disponibles sur le site internet de l'OCDE : <http://www.oecd.org/els/documentsdetravail>

Parmi les autres séries de documents de travail sur le site de l'OCDE, vous trouverez : [LES DOCUMENTS DE TRAVAIL DE L'OCDE SUR LA SANTE](#)

**RECENTES PUBLICATIONS DE L'OCDE DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES SOCIALES, DE
L'EMPLOI ET DES MIGRATIONS:**

JOBS FOR IMMIGRANTS (VOL. 1): LABOUR MARKET INTEGRATION IN AUSTRALIA, DENMARK, GERMANY AND SWEDEN (2007)

FACING THE FUTURE: KOREA'S FAMILY, PENSION AND HEALTH POLICY CHALLENGES (2007)

PANORAMA DES POLITIQUES PUBLIQUES : Les pensions dans les pays de l'OCDE (2007)

PANORAMA DE LA SOCIETE : Les indicateurs sociaux de l'OCDE (2006)

DES EMPLOIS POUR LES JEUNES : BELGIQUE (2007)

DES EMPLOIS POUR LES JEUNES : ESPAGNE (2007)

JOBS FOR YOUTH: SLOVAK REPUBLIC (2007)

PERSPECTIVES DE L'EMPLOI DE L'OCDE (2007)

PERSPECTIVES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES (2007)

WOMEN AND MEN IN OECD COUNTRIES (2006)

PENSIONS PANORAMA: RETIREMENT INCOME SYSTEMS IN 53 COUNTRIES
(joint publication with the World Bank) (2006)

MALADIE, INVALIDITE ET TRAVAIL : SURMONTER LES OBSTACLES (VOL. 1) – NORVEGE, POLOGNE ET SUISSE (2006)

VIVRE ET TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS (2006)

BEBES ET EMPLOYEURS : COMMENT RECONCILIER TRAVAIL ET VIE DE FAMILLE Volume 4 - Canada, Finlande, Suède et Royaume-Uni (2005)

ACCROÎTRE LES CHANCES DE CHACUN – Pour une politique sociale active au bénéfice de tous (2005)

AGEING AND EMPLOYMENT POLICIES: AUSTRALIA (2005)

AGEING AND EMPLOYMENT POLICIES: AUSTRIA (2005)

VIEILLISSEMENT ET POLITIQUES DE L'EMPLOI : CANADA (2005)

AGEING AND EMPLOYMENT POLICIES: DENMARK (2005)

VIEILLISSEMENT ET POLITIQUES DE L'EMPLOI : FRANCE (2005)

AGEING AND EMPLOYMENT POLICIES: GERMANY (2005)

AGEING AND EMPLOYMENT POLICIES: IRELAND (2006)

AGEING AND EMPLOYMENT POLICIES: NETHERLANDS (2005)

AGEING AND EMPLOYMENT POLICIES: UNITED STATES (2005)

PRESTATIONS ET SALAIRES : Les indicateurs de l'OCDE (2004)

Pour une liste complète, veuillez consulter le site internet de la librairie de l'OCDE: www.oecd.org